

Coppet, le 18 décembre 2012 (45.01/JCT/bb)



ADMINISTRATION

GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET

TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Aux entreprises, artisans et commerces
de Coppet (ci-après « entreprises »)

Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets

Mesdames, Messieurs,

Notre commune a décidé d'adhérer au concept régional de la taxe au sac, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2013.

Un nouveau règlement, consultable à l'adresse www.coppet.ch/admin_reg_communaux.htm, a été adopté par le Conseil communal. Les principales modalités applicables aux entreprises seront les suivantes :

- les entreprises seront soumises au paiement d'une taxe forfaitaire dont le montant a été fixé à CHF 200.- pour l'année 2013 (sous réserve d'acceptation du budget par le Conseil communal);
- les entreprises devront prendre contact avec une entreprise spécialisée pour l'élimination de leurs déchets. Une attestation sera transmise annuellement aux services communaux à titre de contrôle;
- les déchets liés à l'administration des entreprises pourront être assimilés à des ménages, pour autant que les quantités remises soient faibles. Dans ce cas et pour ces déchets uniquement, les entreprises utiliseront des sacs à ordures taxés et pourront demander au greffe municipal la remise d'une carte d'accès à la déchetterie.

Les sacs taxés sont disponibles dans la grande distribution, certains commerces de la région ainsi que dans les offices de poste. Les prix pratiqués seront identiques dans toutes les communes vaudoises impliquées dans la mise en place du système régional de taxation au sac, soit :



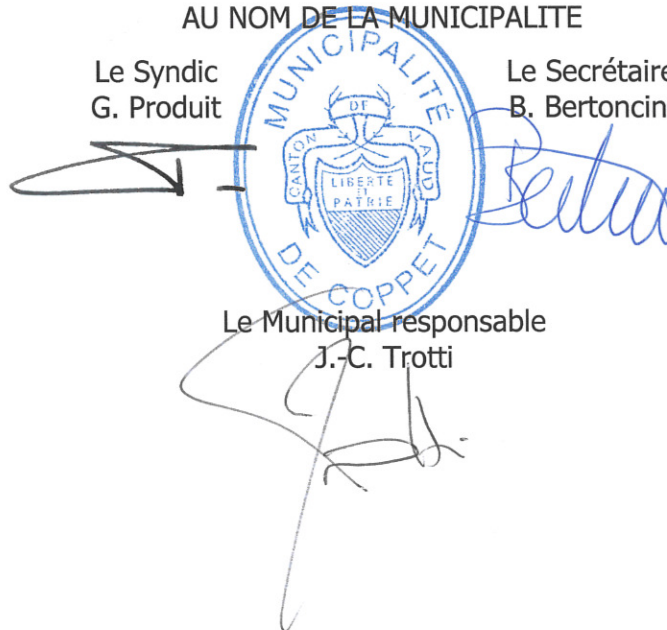
Contenance [litres]	Unités par rouleau	Prix du rouleau [CHF TTC]	Coût par sac [CHF TTC]
17	10	10.00	1.00
35	10	20.00	2.00
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

Tout en espérant pouvoir compter sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
G. Produit

Le Secrétaire
B. Bertoncini



Le Municipal responsable
J.-C. Trotti